

### Confiance à l'égard des pouvoirs publics

On peut considérer qu'avoir confiance, c'est avoir une opinion positive de l'action d'un individu ou d'une organisation. Cette opinion positive peut se fonder sur l'expérience personnelle, mais elle est dictée, en grande partie, par la subjectivité de chacun. La confiance à l'égard des pouvoirs publics est à la fois un facteur d'efficacité de ces pouvoirs publics, un facteur de développement économique et une retombée de l'action publique. La confiance à l'égard des pouvoirs publics favorise le respect des textes et du système fiscal, la recherche de consensus social et politique, l'adhésion des citoyens à des politiques leur demandant des sacrifices à court terme et la participation citoyenne, ce qui permet de mettre en place des processus de gouvernance ouverts et inclusifs. La confiance à l'égard des pouvoirs publics favorise également la croissance économique en stimulant l'investissement et la consommation. Cette confiance varie selon que les pouvoirs publics sont vus, ou non, comme fiables, réactifs, justes, aptes à assurer la protection des citoyens face aux risques et capables de bien assurer les services publics.

D'un pays de l'OCDE à l'autre, les niveaux de confiance à l'égard des autorités nationales connaissent des évolutions très contrastées. Étant donné que les facteurs sociaux, économiques et culturels exercent une forte influence sur les niveaux de confiance enregistrés dans les divers pays, on compare ici l'évolution des niveaux de confiance, et non les niveaux eux-mêmes. On compare donc les dernières données disponibles aux valeurs pour 2007, l'année qui a précédé le déclenchement de la crise économique et financière. En moyenne, moins de la moitié des citoyens de la zone OCDE (42 %) font confiance à leurs autorités nationales, ce qui correspond à une baisse de trois points de pourcentage par rapport à 2007. C'est au Chili, en Finlande, en Grèce et en Slovaquie que cette confiance a le plus baissé (en chute de plus de 20 points de pourcentage). À l'inverse, on constate une progression d'ampleur similaire du niveau de confiance en Allemagne, en Israël et en République slovaque. Toutefois, il faut faire preuve de prudence s'agissant d'interpréter l'évolution des niveaux de confiance. Cette évolution peut être influencée par de nombreux facteurs, dont la situation économique, les changements politiques (élections, par ex.) ou d'autres événements majeurs tels que des catastrophes ou des scandales d'envergure (affaires de corruption, par ex.). Par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent avoir du mal à s'adapter suffisamment rapidement aux exigences croissantes de la population, ce qui peut entraîner une perte de confiance.

Au sein de la zone OCDE, la confiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics est fortement corrélée à l'opinion qu'ils ont des dirigeants de leur pays et au niveau perçu de corruption des pouvoirs publics. Lorsque les pouvoirs publics sont perçus comme très intègres, ils bénéficient de la confiance d'une plus grande part de la population. De même, les actes des responsables nationaux et leurs répercussions sur l'opinion publique peuvent influencer sur l'image des institutions qu'ils représentent.

#### Méthodologie et définitions

La confiance à l'égard des pouvoirs publics est souvent mesurée au moyen d'enquêtes d'opinion. On se fonde ici sur l'enquête Gallup World Poll (GWP), qui est l'instrument d'enquête le plus largement utilisé pour mesurer cette confiance. Il s'agit, de la seule enquête réunissant des données annuelles sur les niveaux de confiance à l'égard des pouvoirs publics au sein des pays de l'OCDE et d'autres grandes économies. Le GWP repose sur un échantillonnage probabiliste stratifié proportionnel, avec un échantillon d'environ 1 000 citoyens dans la plupart des pays.

La méthodologie du GWP présente certaines limites : elle mesure la confiance à l'égard des pouvoirs publics à partir d'une seule question, puisqu'on demande simplement aux personnes interrogées si elles font confiance à leurs autorités nationales. La question d'enquête ne précise pas de quelle composante de l'administration nationale il s'agit, et n'opère aucune distinction entre les responsables politiques et les agents publics. L'enquête ne permet pas de repérer quels actes des autorités peuvent favoriser ou, au contraire, entraver la confiance.

On trouvera un complément d'information sur l'enquête Gallup World Poll à l'adresse suivante : [www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx](http://www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx).

#### Pour en savoir plus

OCDE (à paraître), « Trust in Government: Towards Actionable Policy Insights », Background paper, OCDE, Paris.

OCDE (2016), « Rubrique consacrée à la confiance à l'égard des pouvoirs publics », OCDE, Paris, [www.oecd.org/gov/trust-in-government.htm](http://www.oecd.org/gov/trust-in-government.htm).

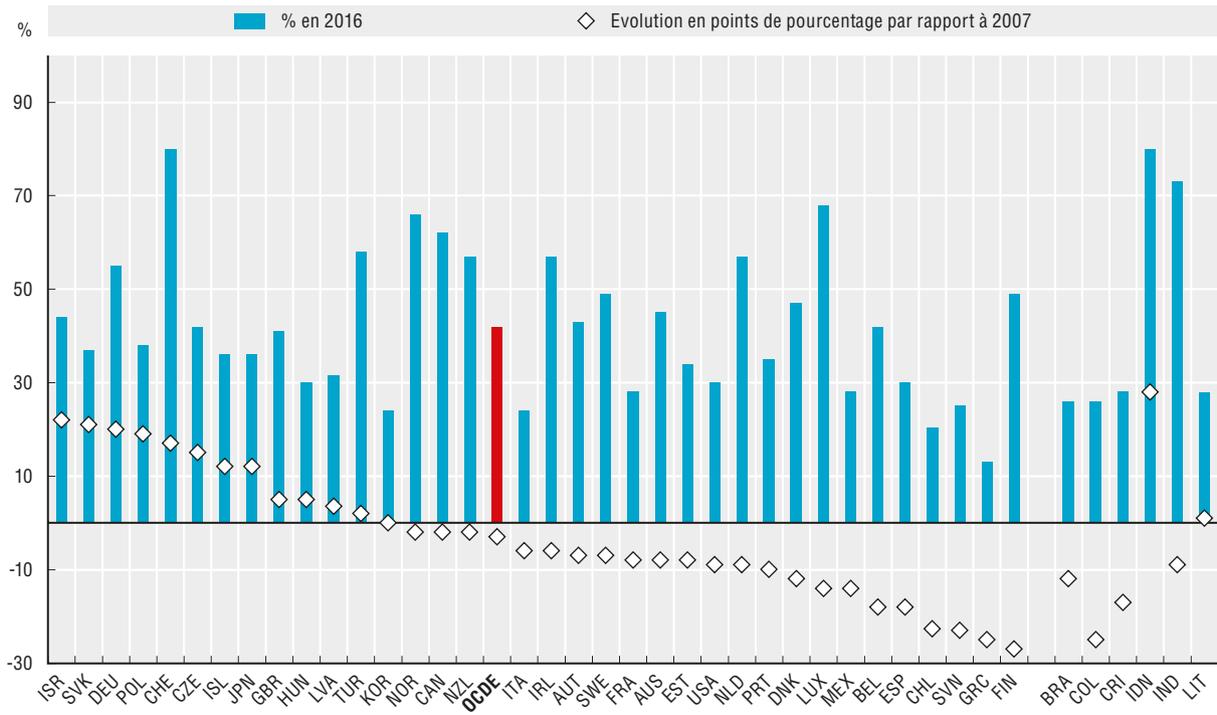
#### Notes relatives aux graphiques

Pour le Canada, les États-Unis et l'Islande, les données 2016 relatives à la confiance à l'égard des autorités nationales se fondent sur un échantillon d'environ 500 citoyens.

Les données correspondent au pourcentage de réponses positives à la question, « Avez-vous confiance dans les autorités nationales ? ». Pour l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, le Portugal, la République slovaque, la Slovaquie et la Suisse, les données 2007 portent en réalité sur 2006. Pour l'Islande et le Luxembourg, les données portent sur 2008.

Informations sur les données concernant Israël: <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### 13.1. La confiance à l'égard des autorités nationales en 2016 et son évolution par rapport à 2007



Source : Gallup World Poll.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933540085>

